



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipement, transports et logement : services extérieurs

Question écrite n° 30760

Texte de la question

M. Jean-Claude Sandrier souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation des directions départementales de l'équipement. Cette situation, du fait notamment des restrictions budgétaires et d'effectifs, devient de plus en plus difficile. Nombreux sont les maires de son département qui mettent en évidence la diminution drastique des services offerts par la DDE. Les moyens sont devenus squelettiques et cela se traduit par un manque de soutien aux petites communes ce qui les freine énormément dans le développement et le suivi des projets. De fait, cela risque de conduire progressivement les communes à se tourner vers des sociétés privées ce qui, au-delà de la mise à mal du service public, aura des conséquences sur les coûts de réalisation des projets. Ainsi, il demande au Gouvernement quelles sont ses intentions afin de permettre aux directions départementales de l'équipement de jouer pleinement leur rôle de soutien aux communes et notamment aux plus petites d'entre elles.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la nouvelle étape de décentralisation et de réforme de l'État, le ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, s'est résolument engagé dans une « stratégie ministérielle de réforme ». Il s'agit de repositionner le service public dans une logique de résultats et de performance, en cohérence avec le développement territorial, et avec une mise en oeuvre réalisée dans la concertation. Les directions départementales de l'équipement sont appelées à se refonder sur quatre piliers : la connaissance des territoires, l'aménagement et l'urbanisme ; l'habitat, le logement, la politique de la ville et les constructions publiques ; l'environnement et les risques ; la politique des transports, la sécurité des transports, particulièrement la sécurité routière, la sûreté ainsi que l'ingénierie et la gestion des crises. Au niveau infra-départemental, le ministre a marqué sa volonté d'engager une refonte du réseau actuel de subdivisions afin de l'adapter aux enjeux des territoires et aux besoins locaux. Dans ce cadre, l'organisation territoriale du ministère de l'équipement va connaître une évolution très importante, et qui s'avère indispensable au regard de la diminution des effectifs dans les implantations territoriales. Le ministre a chargé chaque directeur départemental de l'équipement d'élaborer, en concertation avec les représentants du personnel, un projet de service qui réponde à ces orientations en tenant compte du contexte local. Le ministre sera particulièrement attentif à ce que la nouvelle organisation des services prenne en compte les attentes des élus et des usagers, leur assure une réelle capacité d'écoute et garantisse, dans le dialogue, la qualité des réponses à leur apporter. Les collectivités territoriales pourront compter sur l'apport par les services de l'équipement d'une ingénierie publique partenariale dans le champ de l'aménagement des territoires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Sandrier](#)

Circonscription : Cher (2^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30760

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9747

Réponse publiée le : 1er mars 2005, page 2211